

CHARTRE du Jardin Partagé du Village

POUZAC Maison Peyret

Un Jardin Partagé est un jardin qui se construit et se cultive collectivement. Il suppose une concertation, une parole, une écoute et une entente entre les différents usagers-jardiniers.

Respect de l'environnement, le travail de la terre se fait dans le respect de la nature. Il favorise la biodiversité.



Pour un jardin propre, l'utilisation de produits phytosanitaires en dehors de ceux utilisés en agriculture biologique, est interdite.

Le tri des déchets verts est pratiqué grâce au composteur.

Le récupérateur d'eau de pluie permet une gestion économe de l'eau.

Le jardinier usager n'exerce aucune activité susceptible de polluer le sol.

Citoyenneté Solidarité Convivialité, le jardin partagé est un jardin qui appartient en même temps à chacun et à tous.

C'est un espace convivial, ouvert à tous, il favorise l'accueil et les échanges.

C'est un lieu de rencontre, de partage, d'échange, de culture, de transmission.

C'est un lieu de vie où chacun apporte son écot: action citoyenne, contribution pratique et technique, troc de graines, transmission de valeurs, implication, joie et bonne humeur !

Le jardinier usager jardine de manière régulière dans le respect du travail de la terre et de son prochain.

Il range ses outils après usage.

Les usagers jardiniers élaborent ensemble le choix des plantations et des actions à mener.

Bien être, le jardinage est une activité physique qui permet de développer des connaissances pratiques, de se garder en forme, et de voir grandir des produits bons et sains cultivés avec plaisir et amour.

Le jardinier usager valide la charte du jardin partagé,

